

**Présent(e)s :** Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Michel Bernard, Alain Riffard.

**Absent(e)s :** Pierrot Aymard, Marlène Hager, Christel Berthod, Mathieu Sautel.  
(quorum 5 présents, majorité 3 voix)

- *Désignation secrétaire de séance* : Rémy Tastevin
  - *Ordre du jour* : demande du maire d'ajouter un point à l'ordre du jour : convention avec CCBA locations courtes durée.
  - *Approbation du Compte rendu du Conseil du 21 septembre 2018* : approuvé
  - *Subvention pour fournitures scolaires à l'IME Lalevade* : il est décidé comme l'année dernière de verser une subvention de 90 € qui est le montant attribué par enfant du RPI pour les fournitures scolaires.
  - *Convention avec le Centre de Gestion pour la prévoyance* et garantie maintien de salaire des employés communaux. Cette convention mandate le CDG07 pour sélectionner l'opérateur qui sera chargé de cette garantie à compter du 1 janvier 2020. Le Conseil devra délibérer à nouveau pour adhérer ou non à l'issue de cette consultation. Accord du Conseil.
  - *Décisions Modificatives budgétaires* : Augmentation des dépenses de fonctionnement au chapitre 65 pour 3349 €, des dépenses d'investissements au compte 1311 de 2000 € (correction sur affectation) et diminution des dépenses d'investissement de 5349 € au compte 2315. Accord du Conseil.
  - *Enquête publique aliénation et cession portion de chemins ruraux* : Après exposé du rapport du commissaire enquêteur préalablement communiqué aux personnes concernées, et lecture des courriers reçus suite à cette communication, le maire propose de suivre l'avis du commissaire enquêteur soit :
    - Aliénation de la partie de chemin communal contiguë à la maison cadastrée B474 et cession à la propriétaire avec servitude de passage accordée à la propriété B473 pour accéder à la cave, ceci pour répondre aux difficultés d'accès par le côté église.
    - Pas d'aliénation ni cession de la portion d'espace public devant la propriété B227.
- Après débat, compte tenu de l'avis du commissaire enquêteur et de la position de la propriétaire n'acceptant pas un droit de passage (maison B474) il est décidé (4 voix pour, une abstention) de ne pas donner suite à l'aliénation et cession pour les 2 portions de chemin public. Ces espaces restent donc publics. Il apparaît indispensable que tous les utilisateurs d'un espace public se mettent d'accord préalablement à une procédure d'aliénation – cession.
- *Chaufferie bois bâtiment mairie* : Après présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le SDE07, le Conseil décide de retenir les candidats suivants :
    - **Lot 1 « Maîtrise d'œuvre » : CABINET COSTE pour un montant de marché de 11 424 euros HT.**
    - **Lot 2 « Contrôle technique » : SOCOTEC pour un montant de marché de 1 800 euros HT.**
    - **Lot 3 « Coordination SPS » : ELYFEC pour un montant de marché de 900 euros HT.**
  - *CCBA : transfert compétences Eau et Assainissement* : La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas interroge les communes sur le transfert de ces compétences. Ce transfert est normalement effectif au 1 janvier 2020 ou reporté au 1 janvier 2026 si 25 % des communes (8) représentant 20% de la population (8200) s'y opposent. Après que le maire ait exposé avantages et inconvénients de ce transfert, le Conseil se positionne pour le report en 2026 (4 pour, 1 abstention).
  - *Lutte contre le frelon asiatique* : La commune de Saint Etienne de Boulogne sollicite une prise en charge par la Communauté de Commune, charge actuellement supportée financièrement par les propriétaires, ceci afin de lutter plus efficacement contre ce prédateur des abeilles et autres insectes pollinisateurs. Le Conseil se joint à cette demande.
  - *Tarif locations salles et mobilier* : Une demande de location du mobilier (tables, chaises) ayant été faite et acceptée, il est décidé d'autoriser le prêt gratuit aux habitants de la commune. Il est suggéré de limiter le tarif journée à une location se terminant à 22h et de revaloriser le prix week end pour les locations hors commune. Ce sujet sera traité lors du vote du budget.

• *Locations meublées de courte durée, convention avec CCBA* : Suite à une précédente délibération relative au changement d'usage des locaux d'habitation, La CCBA propose de mettre en place le service en ligne « DéclaLoc » qui permet aux hébergeurs de déclarer leurs meublés de tourisme et chambres d'hôtes et d'obtenir un numéro d'enregistrement pour les plates formes de commercialisation en ligne. Cette déclaration sera aussi utilisée par la CCBA pour la collecte de la taxe de séjour. La convention entre la commune et la CCBA est d'une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Le Conseil autorise le maire à signer cette convention.

• *Questions et infos diverses* :

◦ *Rénovation logements communaux* : Dans le cadre de la chaufferie bois du bâtiment mairie, nous avons prévu installer le chauffage central dans les logements. Un des logements étant devenu libre et un autre occupé seulement l'été, il est proposé de faire une rénovation complète sur ces 2 appartements. Nous pouvons être aidés financièrement par le Département dans le cadre des aides « pass-territoire » mais il faut un dossier complet pour le 15 janvier. Aussi il est proposé de solliciter la maîtrise d'œuvre choisie pour le chauffage afin qu'elle l'assure aussi pour ces rénovations. Des aides sont aussi mobilisables pour les améliorations thermiques auprès de la CCBA (5000 € par logement) et le SDE07 (jusqu'à 50 % par le Certificats d'Économie d'Énergie).

◦ *Éclairage public* : Le SDE07 nous aide financièrement (50%) au remplacement des luminaires « ballon fluo » obsolètes. Après les remplacements réalisés sur Bise, il reste 13 appareils à remplacer ( 2 sur Conchis, 3 sur le Col, 3 sur Valgirone et 5 sur Genestelle village). Des que le SDE07 nous communique les modèles adaptés et prix, les conseillers seront sollicités pour le choix.

◦ *Aménagement cimetières* : Pour répondre à des demandes d'un espace pour recueillir les cendres ou les urnes funéraires, une première réflexion est avancée pour un aménagement sur le cimetière de Genestelle. Il est rappelé qu'il n'y a pas de concession sur le cimetière de Genestelle, contrairement à celui de Bise, et qu'il n'y a pas d'obligation de la commune de garder l'espace où sont enterrés les défunts au delà de 5 ans. D'autre part, il y aurait nécessité d'avoir un ossuaire et un espace disponible correspondant à 5 années de décès. Une entreprise spécialisée avait proposé une intervention pour une réorganisation du cimetière avec création de concessions. Il semble nécessaire d'avoir l'intervention d'un professionnel. Le service des Inforoutes chargé de ce sujet sera consulté.

◦ *Adressage*: Après le travail effectué par Signa concept, il faut maintenant implanter les plaques et panneaux de voies, ainsi que les numéros d'habitations. L'entreprise « Rochetaillé Email » serait la mieux placée. Le devis pour la fourniture de 269 numéros d'habitations, 12 plaques de rue et 49 panneaux de voie et mâts s'élève à 4687 € et 518 € supplémentaires si on souhaite mettre un logo sur les 61 plaques et panneaux.

◦ *Signalétique d'Information Locale* : Il serait possible de compléter cet adressage par une signalétique positionnée sur les même mâts. Une vingtaine de lames (13 communales, 7 prises en charge par les professionnels s'ils le souhaitent) au prix unitaire de 71 € pourraient être mises en place. Il serait aussi possible d'installer 2 panneaux d'information présentant la commune, ses hameaux et sentiers pour un coup de l'ordre de 3000 € HT. Le Signalétique d'Information locale peut être aidée par la Région via les « coup de pousse » du PNR des Monts d'Ardèche à 50 % sur une dépense maxi de 6000 €. Une déclaration d'intention sera déposée et à confirmer avant mars 2019.

◦ *Calades pierre sèche de Bise* : Alors que la collecte participative a récolté environ 4000 €, le Département nous a attribué dans le cadre des Fonds Innovants pour le Patrimoine Ardéchois une aide financière de 40 % pour ces travaux (25 650 € pour 66 700 €HT de travaux maxi). Il peut s'ajouter une aide « coup de pousse » du PNR de 65% plafonnée à 5000€ par projet. Une déclaration d'intention est déposée, à confirmer avant mars 2019.

◦ *Réserve incendie* : travaux réceptionnés, point d'eau incendie à réceptionner par le SDIS après aménagement de l'aire de stationnement du camion pompier.

◦ *Aménagements extérieurs* : kiosque Bise, barrière Conchis : non traité, consultation par mail

◦ *Présentation étude Craux* : reporté faute de temps, mais sur le site internet communal

◦ *Repas des anciens et vœux du maire* : dimanche 13 janvier 14h et 16h30

◦ *Faites de la soupe avec Artichouette* : à Craux le 20 janvier